

Choix Master après double Licence

Par **Lise Gaillard**, le **28/03/2017** à **17:27**

Bonjour :D,

Je suis étudiante à Rennes 1 en L2 parcours franco-allemand.

Dans ce cursus j'ai des cours de droit allemand, assez axé droit public car il vise l'obtention d'un master de droit européen si on continue le parcours.

Or je compte m'arrêter en L3 afin d'avoir une licence franco-allemande puis continuer sur un master français de droit privé.

J'hésite entre m'orienter vers le droit privé parcours pénal/magistrature ou le droit des affaires. Est-ce que le fait d'avoir fait une licence franco-allemande peut être avantageux pour un master 1 droit des affaires? L'Allemagne étant un important partenaire économique entre autres, savoir comment fonctionne "globalement" le droit allemand que ce soit en droit constit ou droit des obligations est-il à mon avantage?

En effet j'ai hésité à arrêter avant la fin de ma licence franco-allemande car j'ai peur que cela m'handicape pour un master puisque je n'ai pas trop le choix des matières alors au S5 j'aurai RGO et droit européen en majeures par exemple. Est-ce si important nos matières de L3 pour notre futur master ?

Merci à vous :D,

Par **Visiteur**, le **28/03/2017** à **18:39**

Bonjour,

Les matières les plus importantes sont généralement vues en L3 et en M1.

RGO, c'est bon, c'est indispensable.

Mais est-ce que tu fais du droit commercial, fiscal, social, contrats commerciaux ?

Par **Lise Gaillard**, le **28/03/2017** à **19:51**

Au S5 le droit fiscal général est une matière complémentaire ainsi que le droit social.

Au S6 je dois choisir 3 complémentaires, dans celles qui me sont proposées il y a le droit spécial des sociétés, le droit des contrats spéciaux entre autres.

Mais mes 4 majeures seraient : RGO, DIP (S5) et droit de l'UE, libertés fondamentales (S6).

Je viens de constater que le programme était valide jusqu'en 2015, du coup j'irais voir une

responsable du parcours pour voir si la plaquette actuelle correspond à cela. Sinon l'administration doit valider une nouvelle plaquette qui nous permettrait d'avoir plus de choix pour nos majeures mais ce n'est pas garanti que ça soit pour l'année prochaine.

Par **Visiteur**, le **29/03/2017** à **11:52**

DIP, c'est droit international public ou privé ?

Si c'est privé c'est parfait mais ça m'étonne que ce soit déjà enseigné en L3... Sinon c'est bien aussi. Il paraît que c'est bien d'avoir fait du DI public avant de commencer le privé.

Cela manque de commercial, par contre. En as-tu en L2 ?

Sinon cela me semble pas mal, tout dépendra du choix de ton M1.

Au pire, demandes également les avis de tes enseignants...